RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

UNIVERSITE TOULOUSE 2 LE MIRAIL

LICENCE

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 84–573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n°2002–481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;
Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2011 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITE TOULOUSE 2 LE MIRAIL à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par M. MARTIN AUVRAY, né le 29 août 1981 à AMIENS (080), en vue de son inscription à la Licence ;
Vu les procès–verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE** SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, Mention SCIENCES DE L'EDUCATION,

est délivré à **M. MARTIN AUVRAY**
au titre de l'année universitaire 2011–2012, et confère **le grade de Licence,**
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Toulouse, le 21 février 2013

Le titulaire

Le Président

UNIVERSITE DE TOULOUSE LE MIRAIL T U II SCOLARITE

Jean–Michel Minovez

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

Olivier Dugrip

N° TOULII 10066874
/2013201109202